



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 1^{er} octobre 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 septembre 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. CASTELLANA, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. SBRAGGIA à M. MARCANGELI, Mme BIANCAMARIA à M. HABANI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, M. FILONI à M. CASTELLANA, Mme SICHÌ à Mme FELICIAGGI, M. FERRARA à Mme OTTAVY, Mme SANTONI-BRUNELLI à Mme OTTAVY-SARROLA, M. DELIPERI à M. VANNUCCI, M. BASTELICA à M. CIABRINI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, Mme SANNA, Mme ZUCCARELLI, Mme PILLOTTI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20191001-2019_231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du mardi 1^{er} octobre 2019
Délibération N°2019/231

**Acquisition à l'euro symbolique de terrains
appartenant à
La Société Anonyme « Domaine de la Confina »,
Au profit de la Commune d'AJACCIO.**

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Conformément à la Délibération Municipale n° 82/119 du 3 décembre 1982, la Société Anonyme « Domaine de la Confina » dont Monsieur MALANDRI est le Gérant, a signé avec la Commune d'AJACCIO une convention le 9 Juin 1983, dans le cadre du lotissement réalisé par celle-ci, portant sur le transfert des équipements à réaliser dans le lotissement du « Domaine de la Confina » et la cession gratuite des terrains à la Ville.

Cette convention prévoyait notamment, qu'en vertu des dispositions de l'article 5, la Société du « Domaine de la Confina » s'engageait à céder gratuitement à la Ville, par actes séparés et dès que celle-ci en fera la demande, les terrains suivants :

- Un terrain de 30 000 m² destiné à des installations municipales de plein air.
- Un terrain de 50 000 m² destiné à permettre la libération des terrains militaires en milieu urbain.

A l'heure actuelle, il semble que cette convention, dont l'application n'a pas été effective, soit désuète et nécessite d'être adaptée au vu de l'évolution du secteur.

Ainsi, d'un commun accord, il est envisagé que la Ville acquiert finalement deux autres terrains appartenant à la Société Anonyme « Domaine de la Confina ». Dans un objectif d'amélioration du cadre de vie, il est envisagé, pour la Ville, d'acquérir désormais suivant le plan de division établi par Géomètre-Expert :

- la parcelle cadastrée section A n° 1 365, d'une superficie de 26 544 m²,
- la parcelle cadastrée section A n° 1 367, d'une superficie de 15 167 m²,

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes d'acquisition et documents afférents à cette opération, conformément à l'article 5 de la convention conclue entre la Société Anonyme « Domaine de la Confina » et la la Commune d'AJACCIO le 9 Juin 1983.

De constater la caducité de la convention conclue entre la Société Anonyme « Domaine de la Confina » et la Commune d'AJACCIO le 9 Juin 1983.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Mme Nicole Ottavy, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Délibération Municipale n° 82/119 du 3 décembre 1982,
Vu la Convention en date du 9 Juin 1983, « pour le transfert des équipements à réaliser dans le lotissement du « Domaine de la Confina » et la cession gratuite de terrains à la Commune d'AJACCIO. »

Vu, l'estimation de France Domaine référencée n°2019-004V0150 en date du 14 juin 2019.
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 30 septembre 2019,

CONSIDERANT que la convention initiale, dont l'application n'a pas été effective, est désuète et nécessite alors d'être adaptée au vu de l'évolution du secteur de la Conфина 2.

AUTORISE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés

Monsieur le Maire à signer tous actes d'acquisition et documents afférents à cette opération, conformément à l'article 5 de la convention conclue entre la Société Anonyme « Domaine de la Conфина » et la Commune d'AJACCIO le 9 Juin 1983.

CONSTATE

La caducité de la convention conclue entre la Société Anonyme « Domaine de la Conфина » et la Commune d'AJACCIO le 9 Juin 1983.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Laurent MARCANGELI